

63 0 597

MAZARS & GUERARD

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes

Société anonyme au capital de 8.320.000 euros

Siège social : 39, rue de Wattignies - 75012 PARIS

784 824 153 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 19 OCTOBRE 2005

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I 29 R

Extrait du procès-verbal

30 OCT. 2005

N. DE DEPOT

M. 2392

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, prend acte des démissions de Messieurs Arnould BACOT (co-Commissaire aux comptes titulaire), Dominique SAVELLI (co-Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Arnould BACOT) et Jean-Noël PINAULDT (Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Richard DESPRATS, Commissaire aux comptes titulaire) de leurs fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer, pour remplacer Monsieur Arnould BACOT aux fonctions de co-Commissaire aux comptes titulaire, à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2009 :

- Le cabinet BDO MARQUE & GENDROT,
7, rue Ernest Renan - 92136 ISSY LES MOULINEAUX,
652 039 330 RCS Nanterre.

Le cabinet BDO MARQUE & GENDROT, représenté par Monsieur Patrick GIFFAUX, a déclaré, par lettre séparée, accepter le mandat qui lui est confié et qu'il n'existait aucun empêchement à sa nomination.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

L'Assemblée Générale prend acte que, d'un commun accord entre la Société, Monsieur Arnould BACOT et le cabinet BDO MARQUE & GENDROT, il a été convenu que ce dernier, pressenti aux fonctions de co-Commissaire aux comptes titulaire, certifiera les comptes de l'exercice clos le 31 août 2005, en collaboration avec Monsieur Richard DESPRATS, Commissaire aux comptes titulaire.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer, pour remplacer Monsieur Dominique SAVELLI aux fonctions de co-Commissaire aux comptes suppléant du cabinet BDO MARQUE & GENDROT, co-Commissaire aux comptes titulaire, à compter de ce jour et pour la durée du mandat du co-Commissaire aux comptes titulaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2009 :

- Monsieur Jean-Noël PINAULDT,
né le 16 septembre 1953, à Conakry (Guinée),
de nationalité française,
155, rue de Tonnerrolles - 92210 Saint-Cloud.

Monsieur Jean-Noël PINAULDT a déclaré, par lettre séparée, accepter le mandat qui lui est confié et qu'il n'existait aucun empêchement à sa nomination.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer, pour remplacer Monsieur Jean-Noël PINAULDT aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Richard DESPRATS, Commissaire aux comptes titulaire, à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2007 :

- Monsieur Arnould BACOT,
né le 20 juin 1952, à Paris,
de nationalité française,
111, rue Cardinet - 75017 Paris.

Monsieur Arnould BACOT a déclaré, par lettre séparée, accepter le mandat qui lui est confié et qu'il n'existait aucun empêchement à sa nomination.

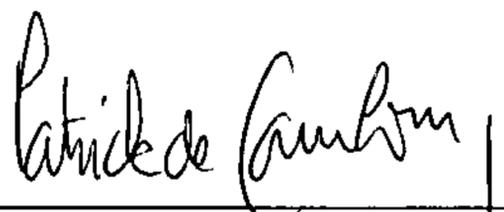
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

.....



Extrait certifié conforme
Patrick de Cambourg
Président